



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges et lycées
Question orale n° 238

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'absence de postes de techniciens pour assurer la maintenance du parc informatique des établissements scolaires (collèges et lycées). Il existe des aides laboratoires pour les sciences physiques et expérimentales, mais il n'y a pas de référentiel métier pour la maintenance des équipements informatiques. Par exemple, dans l'académie de Lyon, au rectorat, des services assurent la maintenance de l'informatique administrative, que ce soit une aide en ligne pour les problèmes liés aux logiciels ou une assistance technique directe sur place pour les matériels. Mais ce service ne concerne qu'un nombre limité de postes (20 postes informatiques en secrétariat administration pour le lycée Beauregard, à Montbrison dans la Loire). En revanche, rien n'est prévu pour la maintenance informatique du réseau pédagogique qui représente quelque 300 postes pour ce même établissement. C'est pourquoi il souhaiterait savoir s'il serait envisageable de créer un service académique décentralisé au service des bassins de formation, permettant de répondre à ce besoin bien réel de maintenance informatique des collèges et lycées. Il le remercie pour sa réponse.

Texte de la réponse

MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour exposer sa question n° 238, relative à la maintenance du parc informatique des établissements scolaires.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ma question concerne l'absence de postes de technicien pour assurer la maintenance du parc informatique des établissements scolaires, notamment dans les collèges et les lycées. Alors qu'il existe des aides de laboratoire pour les sciences physiques et expérimentales, le référentiel des métiers ne mentionne aucun poste pour la maintenance des équipements informatiques.

Dans l'académie de Lyon, au rectorat, les services assurent la maintenance de l'informatique administrative : assistance à distance par télématique pour les problèmes liés aux logiciels, assistance technique sur place en cas d'intervention sur les matériels. Mais ce service ne concerne qu'un nombre limité de postes.

Dans mon département de la Loire, département très accueillant, le lycée Beauregard, à Montbrison, que je vous invite à visiter, compte vingt postes informatiques pour le secrétariat et l'administration. En revanche, rien n'est prévu pour la maintenance informatique du réseau pédagogique, qui représente quelque 300 postes dans ce lycée.

Ces réseaux complexes connaissent des dysfonctionnements mais aucun service ne peut y faire face.

Actuellement, ce sont des enseignants qui sont désignés administrateurs réseau et assurent la maintenance technique des matériels. Les aides éducateurs qui ont des compétences en informatique sont également appelés à intervenir pour la maintenance, mais ils vont être remplacés par des assistants d'éducation, dont la mission sera tout autre.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on pas envisager de créer un service académique décentralisé au service des bassins de formation, permettant de répondre à ce besoin bien réel de maintenance informatique dans les collèges et les lycées ? Cette carence est en effet durement ressentie par l'ensemble des chefs d'établissement et des enseignants de la Loire et du Montbrisonnais, en particulier au lycée Beauregard, mais aussi au collège Mario-Meunier également, situé à Montbrison et qui, avec 1 220 élèves, est un des plus grands collèges de l'académie de Lyon, et peut-être même un des plus grands collèges de France pour les effectifs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. M. Luc Ferry, *ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche*. Monsieur le député, votre question préoccupe mon ministère depuis déjà un certain temps et nous y travaillons. Ce sujet m'intéresse tout particulièrement puisque j'ai participé à la mise en place du B2I, brevet informatique et Internet, qui constitue un progrès puisqu'il assure en quelque sorte l'égalité entre les élèves qui possèdent chez eux un ordinateur et ceux qui n'en possèdent pas. Et je crois que c'est une des missions de l'école d'égaliser les conditions entre les élèves, sur ce sujet comme sur les autres. Nous avons défini un plan qui nous permettra de parvenir à la fin de l'année à un ordinateur pour vingt élèves dans le primaire, un ordinateur pour dix élèves dans les collèges et un ordinateur pour cinq élèves dans les lycées. Avec 750 000 ordinateurs, la question de la maintenance se pose, et vous avez raison : on a mis en place ces machines sans s'assurer que les dispositifs de maintenance et d'aide à l'usage étaient véritablement en place.

Nous avons donc prévu deux actions au sein du ministère, l'une pour développer des plates-formes d'assistance technique au sein des académies et l'autre pour repérer les missions et les métiers des personnels qui participent au développement de ces technologies nouvelles au sein des établissements. Pour la première mission, l'assistance aux utilisateurs de TIC dans les établissements scolaires, nous mettons en place des plates-formes d'assistance dans les académies, qui permettront de résoudre tous les problèmes, quels que soient leur origine, le lieu ou le moment d'utilisation de ces technologies. Les académies sont mobilisées sur ce sujet, plus ou moins parce que tout cela prend évidemment un peu de temps, mais le dispositif est en route. Le principe, c'est d'essayer de mutualiser le plus possible ce qui existe déjà dans les établissements, les académies ou les collectivités territoriales, avec lesquelles nous travaillons puisqu'elles ont participé dans une grande mesure à l'équipement des établissements. Je tiens aussi à vous rassurer quant à cette première mission sur un point important : en dehors des fonctions de surveillance et d'aide au handicap, la formation principale des assistants d'éducation, à propos desquels nous allons d'ailleurs nous retrouver cet après-midi, sera l'assistance et la maintenance des nouvelles technologies dans les établissements, comme c'était le cas pour les emplois-jeunes lorsqu'ils s'occupaient, par exemple, des CDI.

S'agissant des missions et des métiers des personnels amenés à intervenir dans les établissements, nous avons déjà effectué un repérage tout au long de cette année qui nous permet de savoir quelles activités il faut mettre en place pour pouvoir généraliser l'usage de ces technologies nouvelles. Nous avons également prévu de définir les divers métiers permettant de faire face à ce défi, qu'il s'agisse des personnels techniques, des enseignants, des personnels de direction ou, évidemment, comme je le

rappelais à l'instant, des assistants d'éducation. Encore aujourd'hui, un certain nombre de scénarios d'évolution de ces métiers et de ces statuts sont en cours d'élaboration. L'un d'entre eux sera arrêté et proposé dans les établissements et les académies avant le mois de juin. Vous aurez alors la réponse à votre question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 238

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2095

Réponse publiée le : 26 mars 2003, page 2353

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 mars 2003